

Délibération 2022-092

Finances – Aide immobilier d'entreprise – TERRALBA – Modification du montant

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2022.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel,
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Conseillères absentes excusées

Mme SAUNIER Karine, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Mme DUQUENOY Aurore, Mme PREGNO Agnès

Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 02 | Membres absents – 05

Délibération 2022-092

Exposé

M. le Président rappelle que lors du conseil communautaire en date du 2 juin dernier il a été accordé une aide à l'immobilier d'Entreprise pour un montant de 21 407 € à Terralba.

Cette société qui s'est positionnée dès 2014 sur le secteur des matières fertilisantes organiques, naturelles et durables. Cette société ; en pleine expansion, s'implante sur Villematier, domaine de Sagne. Il est prévu la création de 6 emplois sur les 3 prochaines années. Un centre de formation est également prévu. La fiche complète est présentée en **annexe**.

Après contact avec la Région et le Département, cette entreprise est à accompagner.

L'investissement est de 694 135 euros.

Les aides ont été recalculées comme suit :

Communauté de Communes : 21 240.52 euros (et non 21 407 euros)

Département Haute-Garonne : 20 407.56 euros

Région : 97 178 euros

La subvention du Département et de la Région est liée à la participation de la Communauté de Communes. S'il est décidé de participer à un niveau inférieur, les autres partenaires devront également diminuer leur participation.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la fiche projet présentée supra.
- **Approuve** le montant d'aide versée de 21 240,52 €
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **04 OCT. 2022**